



## Est ce que je dois porter plainte?

Par **Saraa75**, le **22/08/2009** à **11:41**

Bonjour,

Bonjour

je viens vers vous pour raconter mon histoire

voilà je me suis mariée ya à peine 1an de ca, je vivai à l'étranger il est français et a décidé qu'on s'installerait ici, j'ai accepté et j'ai obtenu des documents pour résider sur le territoire pour commencer un titre de séjour d'une validité d'un an.

Mais le cauchemar a commencé dès qu'on est arrivé en France, le matin il me dépose chez sa famille ou je sers de femme de ménage et le soir après son travail il vient me récupérer une fois chez nous il mange et resors toute la nuit, et rebelotte tous les jours.

J'ai accepté, mes parents ne sont pas ici et je me retrouve tte seule sans pouvoir me retourner vers quelqu'un.

Il m'engueule tous le temps, m'insulte, m'interdit de sortir, de parler au téléphone, de voir le peu de famille que j'ai ici!!!!

J'ai fais une fausse couche, j'ai perdu mon bb et sans aucun remords il s'en foutait limite ca l'arrangeait.

En meme temps il est jaloux!!!!!!

Mais le pire est arrivé ya 2jours il a péte un cable parce que j'ai répondu au téléphone ét c'était son ami, je ne dois pas lui parlé

il a décidé de me prendre un billet pour me renvoyer chez moi, il m'a emmené a l'aéroport m'a déposé et m'a laissé comme ca sans aucun regret.

J'ai appelé mon oncle qui vit également ici, il est venu me récupérer et la je suis chez lui

Si je vous raconte tt ca c'est pour savoir qu'est ce que je dois faire maintenant, je ne sais pas s'il veut divorcer s'il veut me laisser comme ca.

Moi je dois renouveler ma carte dans 2mois et qu'est ce que je vais leur dire aux administrations?

est ce que je dois déposer plainte pour tt ce qu'il m'a fait?

j'ai peur que les autorités pensent au mariage blanc ce n'est pas du tt ca, je vous jure

j'ai besoin de vous quelle est la solution  
merci infiniment.....;

Par **jeetendra**, le **22/08/2009** à **11:54**

[fluo]AVOCATS FEMMES & VIOLENCES[/fluo]

Association d'avocats pour la défense des femmes. Permanences téléphoniques les lundi, mardi et jeudi après-midi de 15h00 à 19h00.

Tél : 0820 203 428

[fluo]CIDFF de Paris :[/fluo] Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles  
Permanence juridique.

165 boulevard Serrurier 75019 Paris

Tél : 01 44 52 19 20

[fluo]FEDERATION NATIONALE SOLIDARITE FEMMES - VIOLENCE CONJUGALE  
FEMMES INFOS SERVICE[/fluo]

Réseau national qui regroupe les associations féministes engagées dans la lutte contre toutes les violences faites aux femmes. Propose une permanence téléphonique : VIOLENCE CONJUGALE FEMMES INFOS SERVICE au 01 40 33 80 60. Aide et hébergement des f  
32 rue des Envierges 75020 Paris

Tél : 01 40 33 80 60

Bonjour, vous êtes victime de violence conjugale contactez l'une des Associations ci-dessus, vous trouverez de l'écoute et de l'aide pour votre procédure de divorce, votre régularisation, courage à vous, très bon début de week-end